

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

## Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

**Dominic Perri**

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

**Valérie Patreau**

Arrondissement d'Outremont

Membres

**Céline-Audrey Beauregard**

Arrondissement de Verdun

**Caroline Braun**

Arrondissement d'Outremont

**Nathalie Goulet**

Arrondissement d'Ahuntsic-  
Cartierville

**Enrique Machado**

Arrondissement de Verdun

**Peter McQueen**

Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

**Sylvain Ouellet**

Arrondissement de Villeray– Saint-  
Michel–Parc-Extension

**Stéphanie Valenzuela**

Arrondissement de Côte-des-  
Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

**Le 16 juin 2025**

### Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

#### Mandat SMCE258848013

Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) inc., pour les travaux d'aménagement de feux de circulation et d'axes de mobilité (10 projets divers endroits, civils et électriques) de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 985 554,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 523901 (3 soumissionnaires)

*ORIGINAL SIGNÉ*

Dominic Perri  
Président

*ORIGINAL SIGNÉ*

Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

## Mandat SMCE258848013

Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) inc., pour les travaux d'aménagement de feux de circulation et d'axes de mobilité (10 projets divers endroits, civils et électriques) de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 985 554,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 523901 (3 soumissionnaires)

À sa séance du 28 mai 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :
  - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

Le 4 juin 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction des projets d'aménagement urbain, Division innovation et gestion des déplacements, ont expliqué que la Ville doit mettre à jour continuellement ses infrastructures de feux de circulation pour maintenir la pérennité des équipements et accroître le maintien des actifs. Cela permet une bonne gestion des déplacements, tant du point de vue de la sécurité, de la mobilité et du développement durable. Plus précisément, la Ville souhaite encourager le transport actif et collectif par l'implantation de feux pour les piétons, les autobus, les cyclistes, et les autres usagers vulnérables. La signalisation lumineuse a également pour objectif de soutenir les efforts déployés en

matière de sécurité routière dans le cadre de l'approche Vision Zéro ainsi que de diminuer les impacts négatifs de la congestion routière dans une perspective de développement durable.

Un appel d'offres, pour des travaux d'aménagement de feux de circulation à divers endroits de la Ville, a été publié du 3 mars au 27 mars 2025. Il y a eu six preneurs du cahier des charges dont trois ont déposé une soumission. Laurin, Laurin (1991) inc. a présenté la meilleure offre avec un prix qui montre un écart de 1,72 % avec l'estimation et de 20,22 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire. D'après les responsables, cet écart serait principalement attribuable au fait que les deux autres entrepreneurs ont déjà des engagements contractuels avec le Service. Ils ont également souligné que la Ville a la chance d'avoir de nouveaux joueurs et un bon écosystème pour obtenir des prix responsables, qui s'approchent de l'estimation.

Compte tenu des résultats, les invités ont conclu en recommandant d'octroyer le contrat à l'adjudicataire.

## Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction des projets d'aménagement urbain, Division innovation et gestion des déplacements pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :*
  - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :*

***À l'égard du mandat SMCE258848013 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.***